

170. LETTRE

A ses évêques suffragants, pour les avertir de ne point prendre d'argent, quand ils imposaient les mains.

Saint Basile reprend une coutume qui commençait à s'introduire parmi les évêques, qui sous prétexte de dévotion recevaient l'argent qui leur était offert par ceux qu'ils avaient ordonnés. Il condamne cette pratique comme une simonie, et menace de déposer ceux qui y tomberont à l'avenir. Les évêques pour se disculper, apportaient une mauvaise raison, parce qu'ils ne recevaient cet argent qu'après l'ordination. Saint Basile fait voir la fausseté de ce raisonnement.

La nouveauté de la chose dont je vous écris m'a extrêmement touché, cependant j'ai beaucoup de peine à y ajouter foi, quoiqu'on vous en soupçonne, et qu'on en parle publiquement; les avis que je vous donnerai là-dessus doivent servir de remède à ceux qui se sentent coupables, ou de préservatif à ceux à qui la conscience ne reproche rien, et de témoignage à ceux qui font grand bruit de cette affaire. Je souhaite qu'on n'en trouve point parmi vous de ce caractère.

On dit que quelques-uns d'entre vous prennent de l'argent de ceux à qui ils donnent les ordres, et qu'ils déguisent ce crime sous le nom de piété. Celui qui couvre du prétexte du bien le mal qu'il fait, mérite une double punition, parce que ce qu'il fait n'est pas bon; et que pour faire le mal, il se sert, pour ainsi dire, du ministère de la vertu. Si on en a usé de la sorte, qu'on n'y retourne plus, et qu'on s'en corrige; ou bien l'on dira à ceux qui reçoivent de l'argent, ce que les apôtres dirent à celui qui voulait leur en donner, pour accepter les dons du saint Esprit : *que votre argent périsse avec vous.*

Celui qui voulait accepter les dons de Dieu commettait un péché plus léger, que celui qui les vendait, parce qu'il péchait par ignorance. Si vous vendez ce que vous avez reçu gratuitement, vous vous livrez à Satan, et vous perdez la grâce de Dieu; car vous introduisez un commerce des choses spirituelles dans l'Eglise où l'on nous confie le Corps et le Sang de Jésus Christ. Ce n'est pas ainsi qu'il en faut user, voici l'artifice dont on se sert pour déguiser ce crime. Ils se persuadent qu'ils ne pèchent point, parce qu'ils ne reçoivent l'argent qu'après l'imposition des mains; mais c'est toujours prendre de l'argent de quelque manière que la chose se fasse. Je vous exhorte de renoncer à un gain si illicite, qui vous conduirait à l'enfer; ne vous souillez point les mains d'un argent si mal acquis, qui vous rendrait indignes de célébrer nos saints mystères. Je vous prie de m'excuser, je n'ai point cru d'abord ce qu'on disait, mais enfin on m'a persuadé et je vous déclare que si quelqu'un, après l'avis que je vous donne, tombe dans une pareille faute, il sera excommunié, il ira chercher ailleurs des Églises où il puisse vendre les dons de Dieu; ce n'est point notre coutume, ni celle des Églises du Seigneur.

Je finirai ma lettre, après avoir ajouté un mot. Ce désordre est un effet de l'avarice, qui est la racine de tous les maux, et qui ressemble à l'idolâtrie; ne préférez point des idoles à Jésus Christ par l'amour d'un petit gain; ne marchez point sur les traces de Judas et ne trahissez point une seconde fois celui qui s'est laissé attacher à la croix pour nous. Si vous n'écoutez pas mes avis, les champs qui produisent des fruits si funestes, et les mains qui les cueillent seront appelés des champs et des mains de sang.